



Le projet de loi pour certifier les résidences privées pour personnes âgées : toujours pas de protection assurée par un comité d'usagers

Montréal, 2 décembre 2011 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) se réjouit que le projet de loi 16 ait été adopté par l'Assemblée nationale. Ce projet de loi prévoit le resserrement du processus de certification des résidences privées pour personnes âgées.

« Le Regroupement provincial des comités des usagers croit qu'il s'agit d'un bon début et félicite la ministre déléguée aux Services sociaux, madame Dominique Vien » a déclaré monsieur Claude Ménard, président du RPCU. *« La certification des résidences privées améliorera la sécurité des personnes qui y sont hébergées ».*

Le Regroupement provincial des comités des usagers déplore cependant qu'aucune mesure n'ait été prise afin que les comités des usagers du réseau de la santé et des services sociaux défendent les droits des personnes âgées qui y vivent. Les comités des usagers pourraient notamment participer à la lutte contre la maltraitance.

« Les personnes âgées en résidence privée pourraient bénéficier des protections qui sont prévues à l'article 212 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux » a indiqué monsieur Pierre Blain, directeur général du RPCU. *« Les comités des usagers ont pour mandat de défendre les droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. On devrait accorder cette protection aussi aux personnes âgées vivant en résidence privée. C'est la voie la plus simple, la plus économique et la plus logique »* a-t-il ajouté.

De plus, le Regroupement provincial des comités des usagers demande à la ministre Vien que le RPCU fasse partie du groupe des comités qui verront à la rédaction du règlement qui sera publié durant l'hiver. En raison de son expertise dans la défense des droits des usagers, le RPCU pourrait en effet veiller à ce que les personnes âgées soient mieux protégées.

Par ailleurs, le RPCU ne voit pas dans la loi, telle qu'adoptée, une amélioration au bail, lequel mesure dix-huit pieds, que doivent signer actuellement les personnes âgées.

Le mandat d'un comité des usagers est d'être le gardien des droits des usagers. Ces comités doivent veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Ils sont l'un des porte-parole importants des usagers auprès des instances des établissements de santé et de services sociaux. Ils sont présents partout sur le territoire du Québec. Ils ont des fonctions légales en vertu de la Loi sur les services de santé et des services sociaux.

Pour de plus amples renseignements sur les comités des usagers, on peut consulter le site internet du RPCU à www.rpcu.qc.ca.

Profil de l'organisme

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le porte-parole des comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. Sa mission est de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux.